

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020** à **18H00**, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC - CONDITIONS D'INTERVENTION AVEC LES COMMUNES DE L'EX-CCPA (WITTES ET ROQUETOIRE) ET DE ECQUES.

2020-12-N° 9

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du PAYS D'AIRE (CCPA) avec la CASO, donnant lieu à la CAPSO au 1^{er} janvier 2017, cette nouvelle intercommunalité ne possédant pas la compétence « Eclairage public », la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS a récupéré cette compétence ainsi que tout le matériel technique et humain y afférent, pour réaliser les travaux, l'extension et l'entretien du réseau d'éclairage public hors lotissements privés.

A la demande des Communes de WITTES (ex-CCPA) et ECQUES, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervient, depuis le 1^{er} avril 2017, pour la maintenance de l'ensemble du réseau d'éclairage public (points lumineux et armoires) de ces Communes, ainsi que pour la pose et dépose du matériel d'illuminations de Noël.

Les conventions financières et techniques d'intervention arrivent à échéance au 31 mars 2021.

Par ailleurs, la Commune de ROQUETOIRE (ex-CCPA) souhaite, à compter du 1^{er} janvier 2021, bénéficier de ces mêmes prestations, ainsi que de la pose et dépose du matériel d'illuminations de Noël dès 2020.

Afin de permettre aux Communes de WITTES et ROQUETOIRE (ex-CCPA), ainsi que de ECQUES, de profiter des prestations de maintenance sur l'éclairage public, incluant la pose et la dépose du matériel d'illuminations de Noël,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Claude DISSAUX, Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - AUTORISER Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec les communes de WITTES et ECQUES au 1^{er} avril 2021, ainsi qu'avec la commune de ROQUETOIRE au 1^{er} janvier 2021 (sachant que la pose et la dépose des illuminations de Noël, interviendra dès 2020),

ETANT PRECISE QUE :

- Chacune des conventions signées avec lesdites communes, fixant les conditions techniques et financières de l'entretien des installations d'éclairage public, est constituée pour une durée de un an, renouvelable tacitement 4 fois ;
- le coût financier du service, pour chacune des Communes, est repris ci-après ;

ARTICLE 2 - AUTORISER Mr le Maire à effectuer l'ensemble des démarches y afférentes.

L'entrée en vigueur de ces conventions reste subordonnée à l'accord des communes de WITTES, ECQUES et ROQUETOIRE auxquelles elles seront adressées.

EXPLICATIF DU COÛT DES INTERVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC Communes de l'ex-CCPA (WITTES et ROQUETOIRE) et de ECQUES

Commune de WITTES :

MAINTENANCE :

- Coût annuel des 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2019) : 75.141,55 €.
- Nombre total de points lumineux entretenus par les agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS : 2.565.
- Soit un coût par point lumineux de : $75.141,55 / 2.565 = 29,29$ €.
 - **Montant forfaitaire annuel pour la Commune de WITTES (173 points lumineux) : 5.067,17 €.**

ECLAIRAGE DE NOËL :

- Coût horaire moyen d'un agent de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2019) : $75\ 141,55 / 2 / 1.607 = 23,38$ €.
- Coût horaire de la nacelle = 20 €.
- Nombre d'heures d'intervention pour le montage et le démontage des illuminations de Noël : 28 heures (soit 3,5 jours de 8 heures).
 - **Montant forfaitaire annuel pour la Commune de WITTES de $28*(23,38*2+20) = 1.869,28$ €.**
 - **TOTAL pour la Commune de WITTES (maintenance + éclairage de Noël) = 6.936,45 € / an.**

Commune de ECQUES :

MAINTENANCE :

- Coût annuel des 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2019) : 75.141,55 €.
- Nombre total de points lumineux entretenus par les agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS : 2.565.
- Soit un coût par point lumineux de : $75.141,55 / 2.565 = 29,29$ €.
 - **Montant forfaitaire annuel pour la Commune de ECQUES (200 points lumineux) : 5.980 €.**

ECLAIRAGE DE NOËL :

- Coût horaire moyen d'un agent de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2019) : $75\ 141,55 / 2 / 1.607 = 23,38$ €.
- Coût horaire de la nacelle = 20 €.
- Nombre d'heures d'intervention pour le montage et le démontage des illuminations de Noël : 28 heures (soit 3,5 jours de 8 heures).
 - **Montant forfaitaire annuel pour la Commune de Ecques de $28*(23,38*2+20) = 1.869,28$ €.**
 - **TOTAL pour la Commune de ECQUES (maintenance + éclairage de Noël) = 7.849,28 € / an.**

Commune de ROQUETOIRE :

MAINTENANCE :

- Coût annuel des 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2019) : 75.141,55 €.
- Nombre total de points lumineux entretenus par les agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS : 2.565.
- Soit un coût par point lumineux de : $75.141,55 / 2.565 = 29,29$ €.
 - **Montant forfaitaire annuel pour la Commune de ROQUETOIRE (292 points lumineux) : 8.552,68 €.**

ECLAIRAGE DE NOËL :

- Coût horaire moyen d'un agent de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2019) : $75\ 141,55 / 2 / 1.607 = 23,38$ €.
- Coût horaire de la nacelle = 20 €.
- Nombre d'heures d'intervention pour le montage et le démontage des illuminations de Noël : 28 heures (soit 3,5 jours de 8 heures).
 - **Montant forfaitaire annuel pour la Commune de ROQUETOIRE de $28*(23,38*2+20) = 1.869,28$ €.**
 - Application dès 2020.**

Une remise forfaitaire de 20 % sera appliquée la première année, soit : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, représentant un montant forfaitaire annuel global pour l'ensemble des prestations reprises ci-dessus de 8.684,97 € (au lieu de 10.421,96 €).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX